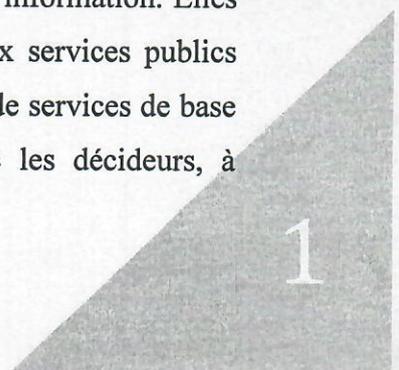


TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE PORTANT SUR LA PROTECTION SOCIALE ET LA CROISSANCE ECONOMIQUE INCLUSE AU SENEGAL

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Sénégal est une petite économie ouverte sur le marché mondial dont les chocs sont directement et indirectement transmis. En effet, l'économie sénégalaise est doublement extravertie : ce qui est produit n'est pas consommé localement et ce qui est consommé n'est pas produit localement. Les principaux canaux de contagion par lesquels le Sénégal ressent les effets néfastes de l'environnement économique international sont : la contraction du commerce mondial, la chute des prix des matières premières, la baisse des investissements directs étrangers, la diminution de l'aide au développement, la baisse des envois de fonds des travailleurs émigrés, les difficultés de l'industrie du tourisme et l'impact de la crise sur les marchés financiers.

Aussi, l'agriculture qui est le secteur dominant de l'économie en termes d'occupation de la population active (plus de 60%), dépend quasi-exclusivement de la pluviométrie. La baisse de celle-ci et les cycles de sécheresse particulièrement bien marqués pendant les dernières décennies sont des indices majeurs des processus de changement climatique actuel. Les changements climatiques accentuent, également, le phénomène d'érosion hydrique, le ravinement et/ou la salinisation des sols arables. En zone rurale, ce sont plusieurs étendues de terres arables qui sont détruites, chaque année, après le passage des eaux. Au niveau des deltas du fleuve Sine Saloum et Casamance, la remontée de la langue salée et l'élévation du niveau de la mer ont entraîné la salinisation de plusieurs superficies de terres de culture. Par exemple les pertes d'espaces agricoles dues à la désertification sont estimées à 5% du potentiel agricole. Les zones affectées par l'érosion côtière concernent l'essentiel de l'économie nationale, et la moitié de la population. Les moyens d'existence en milieu rural se concentrent sur l'agriculture, les pâturages, les activités artisanales, l'exploitation minière à petite échelle et la chasse. Les effets des changements climatiques détériorent leurs sources de moyens d'existence. Les communautés rurales touchées vivent dans l'extrême pauvreté et beaucoup d'entre elles sont éloignées des centres de prise de décision et d'information. Elles connaissent souvent de graves problèmes de santé et n'ont pas accès aux services publics indispensables tels que l'eau, les soins de santé et l'éducation. Le manque de services de base (surtout l'éducation formelle) limite leur capacité à se connecter avec les décideurs, à



comprendre les décisions en cours, à formuler des contributions appropriées et à revendiquer pleinement leurs droits.

En somme, les risques sont diversifiés, allant des risques sociaux (insécurité alimentaire, faible accès aux services sociaux de base, maladie, ignorance, malnutrition, déscolarisation, exclusion sociale, prostitution, exploitation et pires formes de travail des enfants), des risques économiques (insécurité financière, faible production céréalière, chômage) et des risques naturels (inondations, érosions, dégradations des terres, etc.)

Pour atténuer ces risques, le gouvernement du Sénégal s'est engagé à appuyer d'une part la mise en place d'un régime de protection sociale pour couvrir les populations pauvres et vulnérables.

II. SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE AU SENEGAL

Au cours de cette dernière décennie, le Sénégal a réalisé des progrès importants dans l'amélioration de la gestion de son économie et la redistribution des fruits de la croissance économique au bénéfice des secteurs sociaux de base.

Après une dynamique de croissance économique au taux de 5% l'an pendant une dizaine d'années (1995-2005), la succession de crises budgétaire, alimentaire, financière, économique et sociale qui a marqué la période 2006-2010, a entraîné une baisse de régime qui a ramené le taux de croissance du PIB réel autour de 3% l'an, soit deux points de pourcentage en dessous de la tendance décennale précédente. L'économie sénégalaise affiche des signes de reprise depuis 2010. En effet, le taux de croissance économique s'est établi à 4% en 2010 et devrait aller au delà en 2011.

Cependant, malgré cette tendance au redressement, les prévisions restent encore éloignées du taux de croissance économique de 7%, prévu dans le cadre de la stratégie de croissance accélérée en vue d'atteindre les OMD en 2015.

En termes de pauvreté, sur la période 2001-2005, le rythme de réduction de la pauvreté¹ a évolué positivement. En effet, la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté a connu une baisse, passant de 57,1% en 2001 à 50,8% en 2005. La proportion

¹ Dans le contexte du Sénégal (DPES 2011-2015), la pauvreté renvoie ainsi à un paquet de manques relatifs au revenu monétaire, à la nourriture, à l'habillement, à un logement décent et à l'accès à l'éducation, à la santé et à l'eau potable. L'approche empirique de cette définition de la pauvreté est traduite par un panier de biens alimentaires et non-alimentaires, indispensables, à chaque individu ou groupe d'individus, pour vivre dans des conditions décentes.

des ménages vivant au-dessous du seuil de pauvreté monétaire a également accusé une baisse significative², en passant de 48,5% en 2002 à 42,6% en 2005. L'image de stagnation à partir de 2006 du processus de réduction de la pauvreté monétaire que reflètent les estimations³ appelle à prêter davantage attention à l'évolution de la pauvreté non monétaire : l'accès aux services sociaux de base, à une alimentation décente, à une eau protégée de pollution, à un logement décent et un cadre de vie sain.

Ainsi, au niveau national, l'incidence de la pauvreté des individus a quasiment stagné entre 2005 et 2009, passant de 50,8% à 50,7%. Par contre, elle a reculé légèrement à Dakar, s'est stabilisée dans les autres centres urbains et a un peu augmenté en milieu rural (de 61,9% en 2005 à 63,2% en 2009). La pauvreté reste un phénomène essentiellement rural, même si en milieu urbain, la vulnérabilité des ménages est assez notoire. Plus que la stagnation, de manière préoccupante, la profondeur et la sévérité de la pauvreté ont plutôt augmenté, induisant une aggravation de la situation des plus pauvres. De même, ces récentes simulations suggèrent une aggravation de l'inégalité, alors qu'elle était en baisse constante entre 2001-2005.

La jeunesse de la population induit des répercussions sociales importantes, notamment les tensions sur le marché du travail. Les femmes sont majoritaires (52% de la population totale) et représentent 65% de la population active⁴. Cependant même si les statistiques sexo-spécifiques sont encore rares, les évolutions des indicateurs sociaux (taux d'analphabétisme, mortalité maternelle, etc.) laissent présager une féminisation de la pauvreté.

Selon les secteurs économiques, l'emploi présente des disparités géographiques et de genre. Dans les zones rurales, les femmes sont principalement engagées dans l'agriculture, l'élevage et elles effectuent près de 82,6% du travail contre 79,4% pour les hommes. En milieu urbain, les femmes considèrent le secteur informel comme une alternative intéressante car nécessitant moins de compétences et de spécialisation, plus souple et plus adapté à leurs capacités financières et au calendrier de leurs activités. Elles restent ainsi peu représentées dans le secteur formel.

Les disparités régionales de la pauvreté entre le milieu rural et urbain s'expliquent par : la réduction de la productivité agricole, le manque d'opportunités de travail en milieu rural, le faible accès des populations pauvres et vulnérables aux sources de financement et aux

² Enquêtes ESAM, ESPS - 2005.

³ Rapport provisoire Banque Mondiale et Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie -ANSD-, juin 2010.

⁴ Source: Banque Mondiale, 2009.

services énergétiques. Ces disparités s'expliquent également par le faible accès des femmes aux moyens de production, ainsi que la participation limitée des populations dans la définition des priorités du développement local.

L'analyse de la mise en œuvre des différentes stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP 1 & 2) a clairement montré que les systèmes de protection sociale existants dans le pays étaient très faibles et n'avaient ni suffisamment contribué à améliorer les conditions de vie ni à réduire la pauvreté et la vulnérabilité au Sénégal.

Pour remédier à cette situation, en fin 2005, le Sénégal a élaboré sa première Stratégie Nationale de Protection Sociale 2005-2015 (SNPS) dans le cadre de la Stratégie nationale de Réduction de la Pauvreté (SRP) deuxième génération. A travers cette stratégie, le gouvernement du Sénégal veut réduire l'impact des chocs qui menacent directement la vie des populations en aidant les ménages à mieux gérer les risques et en favorisant l'accès des couches les plus vulnérables de la population aux services sociaux de base.

Dans ce cadre de nombreuses initiatives ont été lancées dans le cadre des stratégies de croissance économique et de réduction de la pauvreté. Cependant les progrès attendus et les résultats obtenus n'ont pas atteint les objectifs espérés. De même, les résultats enregistrés dans les services sociaux de base se présentent comme une invite à tous les acteurs à renforcer constamment les efforts et faire converger les actions autour des objectifs partagés et ciblés. Le Sénégal dispose de plusieurs options pour étendre le système de protection sociale mais il est apparu que cette composante était restée si faible qu'elle n'avait pas aidé le pays ni à augmenter la croissance ni à réduire la pauvreté ni à faire face aux chocs induits par l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie.

En effet, la plupart des initiatives, considèrent la protection sociale comme une assistance sociale aux populations vivant dans l'extrême pauvreté et/ou ayant subi les conséquences néfastes des chocs exogènes. Cette approche de la protection sociale basée sur l'assistanat crée un impact marginal sur la croissance économique et ne permet à la personne assistée de se mettre durablement à l'abri de nouveaux chocs et de la pauvreté. Des lors la question cruciale qui se pose est comment transformer la protection sociale en instrument de croissance économique inclusive ?

Il est admis qu'une forte croissance économique est une condition nécessaire mais non suffisante pour lutter avec efficacité contre la pauvreté et la vulnérabilité car la qualité de cette croissance, c'est-à-dire son caractère durable, sa composition et sa répartition équitable, a tout

autant d'importance. A cela s'ajoute le fait que la protection sociale aide à faire face à la pauvreté, à soutenir la croissance économique et à rendre les stratégies de croissance plus efficaces.

III. CROISSANCE ECONOMIQUE, PAUVRETE/VULNERABILITE ET PROTECTION SOCIALE

La protection sociale peut largement contribuer à l'amélioration du bien-être social et à la croissance économique dans les économies où il n'existe pas de marché de rentes et où les individus ont des difficultés à emprunter. Dans ce cas, la présence d'un système de protection sociale est bonne pour le bien-être social général dans la mesure où il procure à la population une assurance contre les risques que le secteur privé a du mal à mutualiser et à gérer – maladie, chômage, etc. En outre, cette assurance permet aux individus de prendre plus de risques dans leur comportement économique puisqu'elle les garantit (dans une certaine mesure) en cas d'échec. Aussi, la protection sociale peut favoriser la cohésion sociale, d'où une société mieux à même de faire des choix politiques et économiques « difficiles », ce qui facilite l'ajustement structurel ; la protection sociale évite qu'une catégorie ou une classe sociale ne reste à ce point à la traîne du mouvement général qu'il lui soit impossible de participer à l'économie marchande, occasionnant ainsi une perte permanente de production potentielle ; le fait de mettre les enfants à l'abri de la pauvreté peut avoir des avantages à long terme sur leur développement social et intellectuel, etc. En effet, les objectifs des systèmes de protection sociale font de plus en plus référence à « l'investissement social » ou la protection sociale comme un « facteur productif ». Dans la pratique, quand on considère la protection sociale comme un investissement, cela veut dire surtout qu'on tend à privilégier des « politiques sociales orientées vers l'emploi » et à modifier l'équilibre entre les dépenses sociales actives et passives en mettant davantage l'accent sur les premières. Ces concepts peuvent être définis comme suit :

- Les politiques actives sont destinées à favoriser une hausse de l'emploi des bénéficiaires.
- Les politiques *passives* opèrent simplement des transferts de la consommation d'une catégorie de la société vers une autre, sous la forme de transferts monétaires ou de services.

Si les mesures actives parviennent à accroître l'offre de travail dans l'économie, elles favoriseront la croissance. En d'autres termes, dans la mesure où ce dernier mécanisme est

important, plus la part de dépenses actives dans le total des dépenses sociales est élevée, plus les effets sur la croissance seront positifs ou moins ils seront négatifs.

IV. QU'EST-CE QUE LE PNUD A FAIT EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE AVEC LE PRP ?

Le partenariat avec le Grand Duché du Luxembourg a permis d'atteindre d'importants résultats en ce qui concerne particulièrement: (i) l'appui à la mise en place et au renforcement de MP/MPE au profit des femmes et des jeunes (ii) le financement d'initiatives communautaires au profit des groupes vulnérables (Femmes, handicapés, PVVIH) par la mise en place de lignes de crédit, (iii) l'expérimentation d'un produit « assurance maladie » au profit des groupes vulnérables en relation avec le ministère de la santé, (iv) la réalisation d'infrastructures sociales de base, (v) la définition d'une stratégie de gouvernance locale articulant la planification locale aux moyens d'existences durables. Cette stratégie repose sur les quartiers en milieu urbain et en milieu rural sur les Centres Pilotes du Millénaire pour le Développement (CPMD), (vi) l'appui aux Collectivités locales à la réalisation d'outils de planification (PIC, PDQ, PLD) et la mise en place de structure d'appui (MDL) et de cadre de concertation (Conseil de quartier, CLS), (vii) la mise en place d'un fonds d'insertion des sortants de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et le renforcement des capacités des SFD. Ceci a permis la mise en place d'une plateforme Onusienne (BIT, ONUDI, PNUD) d'appui à l'insertion (Cas concret du « One UN »). Par ailleurs, les partenariats établis avec la Fondation Bill & Melinda Gates et le Programme de Volontariat des Nations Unies et l'UNCDF ont contribué à l'accroissement des revenus des populations en milieu rural, au renforcement des systèmes financiers décentralisés et la promotion de l'accès aux services énergétiques.

Au niveau stratégique le PNUD a soutenu des études stratégiques réalisées par le PRP et la CSO-PLCP, notamment les études stratégiques sur les dynamiques de la pauvreté et l'évolution des structures familiales, le RNDH sur les changements climatiques développement humain et sécurité alimentaire qui intègre la protection sociale; l'étude prospective Sénégal 2035 avec le modèle T21 et l'appui à la mise en place de l'Observatoire des conditions de vie des ménages, l'appui au dispositif de ciblage de suivi-évaluation et d'information sur la pauvreté. Cet appui du PNUD a permis au MFOFPE de concevoir et mettre en œuvre l'INPS lancée par le Chef de l'Etat de coordonner le groupe de travail du DSRP sur l'axe protection sociale et d'assurer ainsi son leadership institutionnel en matières

de PS (présidence du comité de pilotage du projet pilote Cash Voucher PAM revue des filets sociaux avec la BM l'étude sur un modèle de transferts sociaux aux ménages pauvres en cours).

V. QU'EST-CE QUE LE PNUD COMPTE FAIRE EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE

Le PNUD travaille en étroite alignement avec UNDAF et apporte sa contribution dans la réalisation des différents effets à travers les produits recherchés. Il s'agit :

Effet UNDAF : « Les groupes vulnérables bénéficient d'un système de protection sociale adéquat »

Produit 1 : Dispositif d'accompagnement des groupes vulnérables pour un accès à l'emploi décent mis en place

Produit 2 : Accès accru des groupes vulnérables aux mutuelles de santé (micro assurance santé)

Produit 3 : Accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base, amélioré

Les interventions du PNUD vont porter principalement sur les actions suivantes :

- Elargissement des Fonds locaux de développement : renforcement des opportunités économiques ; renforcement de l'accès aux revenus des groupes vulnérables ; renforcement du dispositif d'insertion des jeunes ;
- Protection sociale des groupes vulnérables par le biais de mécanismes accompagnant la création d'emplois, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, la micro assurance santé ;
- Amélioration de l'accès aux services énergétique : favoriser l'accès aux services énergétiques couvrant les besoins en termes de force motrice et de combustibles domestiques propres pour lutter contre la pauvreté et préserver l'environnement.

Zones de concentration : Les actions seront conduites dans les régions de Matam, Saint - Louis, Louga et Thiès.

VI. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif général de cette étude est de repenser le système de protection sociale de manière à ce qu'elle influe considérablement sur la croissance économique et partant réduire la pauvreté

De manière plus spécifique, il s'agit de :

- Passer en revue les systèmes nationaux et les instruments de protection sociale au Sénégal.
- Passer en revue le modèle de protection sociale du PNUD à travers le PRP et identifier ses forces et les faiblesses.
- une évaluation des besoins prioritaires en matière de renforcement du système de protection sociale pour stimuler la croissance
- Déterminer dans quelle mesure la protection sociale peut être utile à la croissance économique et la réduction de la pauvreté.
- Déterminer les mécanismes à travers lesquels la protection sociale sert la croissance économique.
- Déterminer quelle méthode de ciblage pourrait-on mettre en place pour atteindre effectivement les populations vulnérables et pauvres et créer les changements souhaités.
- Au regard des avantages comparatifs du PNUD, déterminer dans quels domaines le PNUD pourrait apporter une valeur ajoutée pour accroître son impact sur l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables et pauvres.

VII. RESULTATS ATTENDUS DE LA CONSULTATION

Les principaux résultats attendus de la consultation sont :

- les systèmes nationaux et les instruments de protection sociale passés en revue
- Le modèle de protection sociale du PNUD à travers le PRP est passé en revue et ses forces et les faiblesses ont été identifiées
- les besoins prioritaires en matière de renforcement du système de protection sociale évalués de manière pertinente
- les liens entre la protection sociale et la croissance économique inclusive mis en exergue

- l'utilité de la protection sociale pour booster la croissance économique mis en exergue
- les mécanismes de la protection sociale sur la croissance économique bien définis
- La méthode de ciblage pour atteindre effectivement les populations vulnérables et pauvres déterminée.
- Les domaines à forte valeur ajoutée en matière de protection sociale pour le PNUD sont identifiés.

VIII. METHODOLOGIE

Sous la double supervision de l'Economiste Principal et de l'Economiste National du PNUD, le consultant principal produira le plan détaillé du travail, la problématique et la note méthodologique dans les cinq jours qui suivent la signature du contrat. Il pourra se faire assister par un consultant junior pour la collecte de données. Le consultant principal travaillera en équipe avec l'appui de la partie nationale particulièrement le PRP et les autres officiels du gouvernement si nécessaire, lors de la collecte des données et l'acquisition de la documentation nécessaire. Il consultera la base de données disponible des autres acteurs (UNICEF, BIT, Banque Mondiale, PAM, etc.)

Le consultant va organiser une visite de terrain dans les zones couvertes par le PRP (Saint Louis, Matam, Thiès et Louga) pour collecter des données à travers un questionnaire.

Le consultant principal aura la responsabilité de l'étude. La consultation sera supervisée par le Comité de pilotage de l'étude composée de l'UPAS/PNUD, Programme pauvreté du PNUD et le PRP

IX. DUREE

Le démarrage de l'étude est prévu au plus tard le 15 Décembre 2011. Toutefois, la date réelle de démarrage de la mission sera confirmée après la sélection du consultant. La durée totale de la mission d'étude sera d'une durée totale de 65 jours ouvrables (soit environ 3 mois) dont 10 jours sur le terrain pour la conduite des monographies dans les zones d'intervention du PRP.

Le consultant sera également invité ultérieurement à l'atelier national de validation de l'étude.

X. PRODUITS A LIVRER

Les réalisations/rapports ci-dessous sont attendus :

- Présentation d'un plan et d'une méthodologie de travail. L'étude débutera par la préparation d'un plan de travail, qui sera présenté par le consultant et examiné par le comité de pilotage de l'étude. Ce plan indiquera clairement les questions à traiter, la méthodologie à adopter, les sources d'informations, le calendrier du travail, et la structure prévisionnelle du rapport.
- Rapport provisoire. Les premières versions du rapport seront passées en revue par le comité de pilotage.
- Rapport final et présentation : un rapport final tenant compte des remarques du comité de pilotage de l'étude devra être faite

XI. REMUNERATION ET MODALITES DE PAIEMENT

Le consultant sera rémunéré d'après l'offre financière soumise après acceptation de la proposition par le PNUD. Le paiement sera effectuée en trois tranches :

- 40% après soumission et validation du Plan de Travail
- 40 après remise et acceptation de la première version du rapport d'étude
- 20% après remise et validation du rapport final de l'étude

Les frais de déplacement/hébergement liés aux missions sur le terrain (études monographiques) participation à l'atelier seront pris en charge séparément, conformément aux pratiques et aux taux en vigueur du PNUD

XII. PROFIL DU CONSULTANT

Formation : le consultant principal devra justifier d'une formation universitaire en sciences économiques de niveau doctoral et une expérience professionnelle minimum de trois ans ou un niveau de formation minimum de BAC + 5 plus sept ans d'expérience.

Expériences et connaissances : le consultant principal possède une expérience reconnue dans le domaine de la protection sociale

Bonne connaissance des problématiques liées à la croissance inclusive, la réduction de la pauvreté au Sénégal, la réalisation des OMD et le développement humain.

Autres : justifiant de compétences dans la recherche, le consultant principal devra avoir une connaissance dans la conduite des études quantitatives et dans les logiciels de statistique.